

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: mardi 28 mai 2024 09:16
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: 24-05-28: [zoonose] vigilance - période activité du vecteur de la fièvre Hémorragique de Crimée Congo

De : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>

Envoyé : lundi 27 mai 2024 19:04

À : ARS13-ALERTE <ars13-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ARS2A-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS33-ALERTE <ars33-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ARS35-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS44-ALERTE <ARS44-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ARS45-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ARS59-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ARS69-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS75-ALERTE <ARS75-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ARS-BFC-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ARS-GRANDEST-ALERTE@ars.sante.fr>; ARS-OC-ALERTE <ars-oc-alerte@ars.sante.fr>

Cc : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>; houda.said@education.gouv.fr; anne.demangeot@education.gouv.fr; maria.breidy@jeunesse-sports.gouv.fr; anne.mendras@jeunesse-sports.gouv.fr; GIESE, Coralie (DGS/CCS/USAR) <coralie.giese@sante.gouv.fr>; VION, Bruno (DGS/CCS/USAR) <bruno.vion@sante.gouv.fr>; MOKNI, Walid (DGS/CCS/USAR) <walid.mokni@sante.gouv.fr>; DESCAMPS, Alexandre (DGS/CCS/USAR) <alexandre.descamps@sante.gouv.fr>; SENTA-LOYS, Zoe (DGS/CCS/USAR) <zoe.senta-loys@sante.gouv.fr>; METZGER, Matthieu (DGS/CCS/CORRUSS) <matthieu.metzger@sante.gouv.fr>; DESITTER-BECQUET, Christelle (DGS/CCS/CORRUSS) <christelle.desitter-becquet@sante.gouv.fr>; METZGER, Matthieu (DGS/CCS/CORRUSS) <matthieu.metzger@sante.gouv.fr>; FERRAND, Gabriel (DGS/CCS/CORRUSS) <gabriel.ferrand@sante.gouv.fr>; DREYER, Marion (DGS/CCS/CORRUSS) <marion.dreyer2@sante.gouv.fr>

Objet : [zoonose] vigilance - période activité du vecteur de la fièvre Hémorragique de Crimée Congo

Bonjour,

En ce début de la saison associée à un risque accru d'exposition au virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC), nous vous transmettons une information à diffuser aux professionnels de santé concernés sur votre territoire sur les risques d'exposition, et de contamination, la prise en charge des patients atteints de FHCC, ainsi que les outils de prévention et d'information à destination du grand public.

Comment et quand se transmet la FHCC ? Pour rappel, le virus de la FHCC se transmet par piqûre de tiques de l'espèce *Hyalomma* (incubation de 1 à 3 jours en moyenne, 9 jours au maximum), entre **fin mars et août** ou par contact direct avec des fluides corporels d'animaux ou d'humains infectés. Le virus a été détecté en octobre 2023 dans des tiques de l'espèce *Hyalomma marginatum* collectées sur des bovins dans le sud de la France. **Pour rappel, aucun cas humain autochtone n'a été rapporté sur le territoire français à ce jour.**

Que faire en cas de détection d'un cas de FHCC ? Tout cas suspect doit conduire le médecin en charge du patient à prendre contact avec un infectiologue référent et à faire **un signalement à l'ARS.**

Quelles sont les mesures de prévention ? La prévention des infections repose sur : la prévention des piqûres de tiques, le respect des bonnes pratiques d'hygiène notamment lors d'une manipulation exposant au sang d'un animal et le respect des bonnes pratiques de soins et d'hygiène par les professionnels de santé.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous différents documents d'information à destination des professionnels de santé et du grand public que nous vous remercions de bien vouloir diffuser via vos canaux.

- **Pour les professionnels de santé concernés** : les recommandations sont accessibles sur le site internet du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (MTSS) : ***Transmission, exposition et prise en charge : en pratique pour les professionnels de santé - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (sante.gouv.fr)***

Vous y trouverez notamment les références suivantes qui pourront vous être utiles :

- **Haut Conseil de la santé publique** : Prévention et prise en charge de la fièvre hémorragique Crimée-Congo, 7 février 2024.
 - **Mission nationale COREB** (Coordination opérationnelle du risque épidémique et biologique)
 - **Anses** : Avis relatif à la « fièvre hémorragique de Crimée-Congo », 31 janvier 2024
-
- **Pour le grand public** :

- une actualité est accessible sur le site du MTSS : Fièvre hémorragique de Crimée-Congo : adoptez dès à présent les bons gestes pour vous protéger ! - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (sante.gouv.fr).

- une page d'information en version longue est également disponible sur le site de Santé publique France : Fièvre hémorragique de Crimée-Congo : adopter les bons gestes pour se protéger des piqûres de tiques (santepubliquefrance.fr).

Nous vous invitons à **diffuser ces messages à destination du grand public** au sein de votre région et départements afin qu'ils puissent être relayés sur les sites des destinations des usagers qui pourraient être exposés, afin de cibler également les randonneurs et les marcheurs, mais aussi auprès des fédérations et associations en charge d'activités de vacances avec des enfants (scouts, camps de vacances, etc).

Des documents d'information élaborés via une approche « Une seule santé »

Le ministère en charge de la santé est en lien étroit avec les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ainsi que des agences Santé publique France et l'ANSES pour coordonner les actions de prévention dans une approche « Une seule santé » qui prend en compte les liens entre la santé humaine, animale et environnementale.

Pour les professionnels exposés aux animaux, différentes actions de communication ont également été mises en œuvre par la DGAL :

- **ANSES : Article de décryptage de la FHCC** : La fièvre hémorragique de Crimée-Congo, un risque d'émergence en France | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

- **Transmission d'une information technique à destination des professionnels exposés aux animaux** : Risque émergent : Fièvre Hémorragique Crimée-Congo (FHCC) : La nouvelle maladie transmissible de l'animal à l'homme (zoonose)

Le CORRUSS reste à votre disposition pour toute question complémentaire sur le sujet.

Bien à vous & belle journée

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS)
Direction générale de la santé / Centre de crises sanitaires (CCS)

14, avenue Duquesne, 75007 Paris –
Tél : 01 40 56 99 99
www.sante.gouv.fr